

# Une nouvelle formulation encapsulée pour une sélectivité optimale en Pré-levée.



## ATIC® AQUA, une formulation optimisée pour les cultures du maïs et du tournesol :

- Avec un relargage progressif de la pendiméthaline, ATIC® AQUA est actif plus longtemps et est plus sélectif du maïs.
- ATIC® AQUA, s'adsorbe peu sur les résidus de récoltes, et offre ainsi une meilleure efficacité en Techniques Culturales Simplifiées (TCS).



## ATIC® AQUA, une formulation optimisée pour plus de confort d'utilisation :

- ATIC® AQUA présente un moindre pouvoir colorant, les opérations de nettoyage sont, donc, facilitées.



## ATIC® AQUA, le partenaire de la Pré-levée du maïs

ATIC® AQUA  
(2 à 2,2 L/ha)  
+ ISARD® ou  
SPECTRUM®  
(1 à 1,2 L/ha)

ATIC® AQUA  
(2 à 2,2 L/ha)  
+ ISARD® ou  
SPECTRUM®  
(1 à 1,2 L/ha)

### GRAMINÉES ESTIVALES

Digitaires sp.	
Panic pied-de-coq	
Setaires sp.	

### AUTRES GRAMINÉES ANNUELLES

Paturin annuel	
Ray-grass d'italie	
Vulpin	

### DICOTYLÉDONES CLASSIQUES

Amarantes sp.	
Chénopodes sp.	
Morelle noire	
Renouée persique (et à f. de Patience)	

### DICOTYLÉDONES DIFFICILES

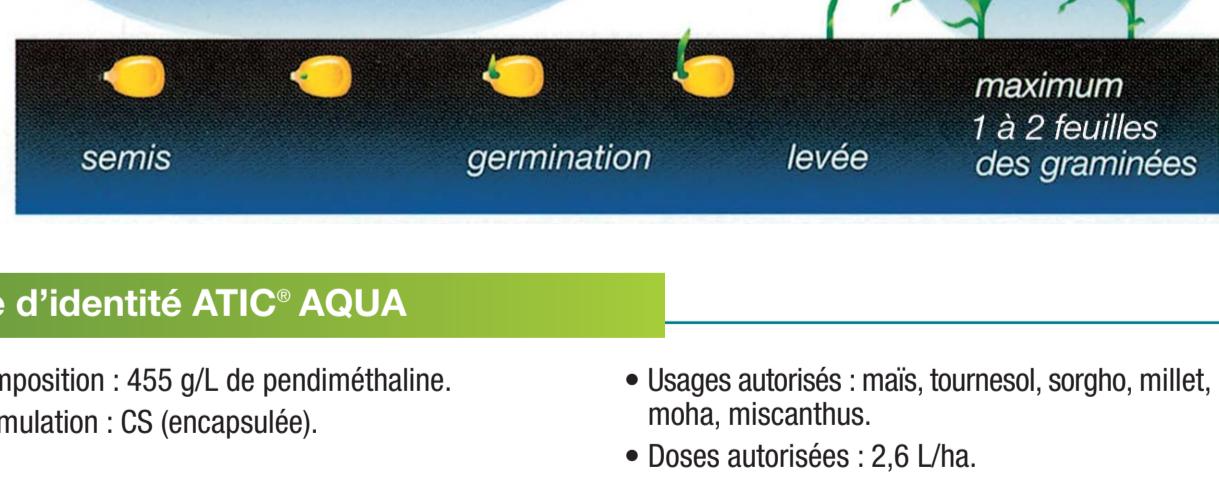
Ambroisie à f. d'Armoise	
Arroches sp.	
Datura stramoine	
Fumeterre officinal	
Gaillet gratteron	
Laiterons sp. (issus de graines)	
Linaires sp.	
Mercuriale annuelle	
Pensée des champs	
Renouée des oiseaux	
Renouée liseron	
Véroniques sp.	

### DICOTYLÉDONES DIVERSES

Capselle bourse-à-pasteur	
Colza (repousses)	
Lamier pourpre	
Matricaire camomille	
Mouron des champs	
Pourpier potager	
Ravenelle	
Rumex sp. (issus de graines)	
Sanve	
Séneçon commun	
Stellaire	

185 essais BASF Agro en France jusqu'en 2008.

## Les préconisations



## Fiche d'identité ATIC® AQUA

- Composition : 455 g/L de pendiméthaline.
- Formulation : CS (encapsulée).
- Usages autorisés : maïs, tournesol, sorgho, millet, moha, miscanthus.
- Doses autorisées : 2,6 L/ha.

DUPRESNE CORRIGAN SCARLET, ATIC® AQUA marque déposée BASF - Autorisation de vente N° 2090011- N, R50/53 - Nombre maximum d'applications par an : 1 - Délai avant récolte (DAR) : 120 jours grain / 90 jours ensilage et fourrage vert. - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 m - Délai de rentrée dans la culture : 6 heures après le traitement - Délais entre l'application d'un produit contenant de la pendiméthaline et le semis ou la plantation de cultures suivantes sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée : légumes racines et bulbes : 190 jours, betterave à sucre : 300 jours, légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours, céréales : 200 jours. Isard® - Autorisation de vente N° 9900251 - Spectrum® - Autorisation de vente N° 2010617 - Marques déposées BASF - 720 g/L de dmta-p - N, Xn - R22 - R36/38 - R43 - R50/53. Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Novembre 2009 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 746MAIBES1109R

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI**